

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 Novembre 2022

Etaient présents : Stéphanie MEVOLHON - Patrick JACQUET - Lionel BANDI - Jean-Claude GUENEAU - Virginie BEGIN - Cécile AMIOT- Corinne SIRUGUE - Thierry MACAIRE - Frédéric LHUILLIER - Alban JOURDHIER- Fernand GUIRAO - Emilie CLERCELET – Myriam MOREAU.

Excusé(s) :

Stéphanie GAY procuration à Emilie CLERCELET.

Absent(s) :

Secrétaire de séance : Frédéric LHUILLIER.

Ouverture de la séance à 20H.

La Maire demande au conseil l'ajout de deux points supplémentaires à l'ordre du jour concernant :

- La commission du personnel
- Un point travaux

Le Conseil valide l'ajout de ces 2 points.

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 15 septembre 2022

Le compte rendu de la séance du 15 septembre 2022 a été envoyé tardivement aux conseillers. Il sera donc mis à l'ordre du jour du prochain conseil pour validation.

I – POINT TRAVAUX

Deuxième tranche travaux de la Place: La deuxième tranche concernant les travaux de la place a débuté le 21 Octobre dernier.

Les réunions de chantier ont lieu le jeudi à 14h en présence de l'architecte et de l'entreprise Noirot.

Une modification de l'emplacement des plots a été faite pour que ces derniers soient utilisés pour sécuriser le cheminement des enfants allant du bus aux écoles mais également limiter les stationnements sauvages.

L'entreprise Noirot nous a informés que les tarifs des fournitures avaient fortement augmenté depuis le début du projet et le chiffre d'octobre 2021. De ce fait, il est demandé au conseil de délibérer sur un avenant de 5266.80€ TTC correspondant à une plus-value sur le bi-couche. Avant signature de cet avenant, le conseil souhaite savoir si ce type d'avenant est réglementaire dans le cadre du marché que nous avons signé ? Le maire se renseignera également auprès des services du Conseil Départemental afin de savoir si ce supplément sera pris en compte dans le calcul des subventions. Le conseil valide néanmoins cet avenant à l'unanimité.

Mise en peinture des volets des logements communaux : Suite aux travaux réalisés par la société « Les Peintures Réunies » les locataires se sont plaints de certains défauts voir de dégradations dues aux interventions. Une demande de réunion avait été faite afin de régler les problèmes. Mr Bandi a rencontré le responsable afin de faire le point.

L'entreprise est en train de reprendre tous les problèmes. Une fiche de levée de réserve sera signée par chaque locataire.

- Lors de sa séance du 15 septembre 2022, le conseil avait validé à l'unanimité le devis de l'entreprise Gradoux pour le remplacement du système de volée des cloches de l'église. D'un montant de 2664€ TTC, le conseil propose de le financé par le legs. Décision validée à l'unanimité.

II – TARIFS SALLE DES FÊTES

Un tableau récapitulatif des tarifs appliqués en 2022 est proposé aux conseillers.

Le maire précise que les tarifs de l'électricité devraient être multipliés par 3 en 2023.

Le chauffage est réduit à 18° quand la salle est inoccupée et 20° lorsqu'elle est occupée.

Un débat s'engage sur la possibilité d'augmenter les tarifs déjà importants.

Considérant le surcoût de l'énergie et le fait de ne pas avoir augmenté l'année dernière, le conseil propose d'augmenter le tarif de 30€. La proposition pour le nouveau tarif « week-end locaux, Associations, Entreprises » est validée à la majorité en prenant compte de la voix du maire comme décisive par 2 voix contre, 6 absentions et 6 pour. Concernant l'augmentation du tarif « week-end extérieurs », le nouveau tarif est validé à la majorité (1 abstention).

Le reste des nouveaux tarifs est validé à l'unanimité.

Les tarifs seront donc pour 2023 :

	Résidents locaux, Associations, Entreprises	Extérieurs
WEEK END (samedi + dimanche)	380 Euros	550 Euros
Location journée	260 Euros	380 Euros
SEMAINE	1000 Euros	1100 Euros
LOCATION EXCEPTIONNELLE DE LA SALLE DES ASSOCIATION (HAUT)	180 Euros	210 Euros

Dans le cas de mise à disposition gracieuse, une fois par an, aux associations locales, le forfait ménage, est fixé à 75 € le week-end.

20 € par jours supplémentaires consécutifs seront appliqués si la mise à disposition dépasse les 2 jours (week-end.).

III – MODIFICATION HORAIRES ÉCLAIRAGE PUBLIC

Malgré le bouclier tarifaire, le coût de l'électricité va être multiplié par 3 l'année prochaine.

Le maire précise que même si l'état nous encourage à faire des économies en matière d'énergie, la commune n'avait pas pour principe de gaspiller quoique ce soit et que faire des économies était déjà une bataille quotidienne.

Pour information, à ce jour l'éclairage public est coupé de 23h à 5h du matin.

Le maire demande au conseil de modifier ces horaires en coupant l'éclairage public de 22h à 6h du matin soit 2h de plus.

Le conseil valide cette proposition 12 voix pour et une contre. La population en sera informée.

V – CHARGES PÂTIS/BÂTIS

Comme chaque année, le conseil municipal doit voter les charges des pâtis/bâtis communaux. Un tableau récapitulatif est distribué aux conseillers afin de constater l'évolution des charges depuis un certain nombre d'année :

- 2020 : 30€
- 2021 : 40€
- 2022 : le conseil propose 50€.

Cette proposition est validée à l'unanimité.

VI – AJOUT POINT LUMINEUX

Suite à des signalements de certains administrés, il a été constaté l'existence d'un « point sombre » dans l'éclairage public situé à l'entrée de la rue du Grand Mordain, sortie de rond-point.

C'est le SICECO qui gère l'éclairage public. Demande a été faite en accentuant sur le fait que cela pouvait créer un problème de sécurité pour les piétons. Le SICECO a donc répondu très rapidement à notre demande en nous envoyant un devis sachant que le support existait déjà.

Ce devis se chiffre à 921.88€ dont 461.10€ en reste à charge pour la commune (le reste étant subventionné par le SICECO)

Le maire indique que le SICECO a procédé aux travaux sans attendre le retour du devis signé par la commune.

Le conseil valide à l'unanimité ce devis

VII – COMMISSION DU PERSONNEL

La commission du personnel s'est réunie le 3 novembre 2022.

L'ordre du jour était :

- Le renouvellement du Contrat à Durée Déterminée de Madame Brigitte GUICHARD qui arrive à terme le 31-12-2022
- Le changement de grade de Monsieur Dominique DEFETES, agent technique communal.

1/ Concernant le CDD de 17h50 de Madame GUICHARD : deux possibilités s'offrent à notre collectivité : reconduction de son CDD Contractuel pour 3 ans (dernier renouvellement) ou possibilité de stagiairiser Mme GUICHARD sachant qu'elle aura 61 ans en décembre prochain. La commission propose de reconduire son contrat pour 3 ans. Rémunération brute de 885.07€. Sa fiche de poste et ses missions seront actualisées en annexe pour bien rappeler que ses tâches sont liées à la commune et principalement en ménage et aide à l'agent technique. Son intervention au SIVOS sera exceptionnelle et toujours avec l'accord de Mme le Maire pour une question d'assurance responsabilité.

Le conseil valide à l'unanimité le renouvellement de ce contrat.

2/ Monsieur Dominique DESFETES arrive au bout de la grille Adjoint Technique C1 soit 11ème échelon IB 432 IM 382. Rémunération 1852.71€ bruts pour 35h. Possibilité de le passer sur la catégorie Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à l'échelon 9 IB 446 IM 392 (1901.21€ bruts). Après échanges et débat entre les membres de la commission, il est proposé de maintenir Mr DESFETES à son échelon actuel.

Le conseil valide à la majorité cette proposition, 13 voix pour et 1 abstention.

VIII – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Le marché de Noël organisé en partenariat avec l'association Grain de Folie est annulé. Il devait avoir lieu le 03 et 04/12/22, malheureusement le nombre d'exposants est trop faible pour assurer un marché de qualité. Il est donc reporté en 2023.
- La commune va faire procéder au marquage routier à la suite de la réfection de la bande de roulement du CD20 et CD 20G par le département.
- L'accompagnatrice du transport scolaire est en arrêt maladie depuis une altercation avec des parents d'élèves. Le transport scolaire est une compétence de la Région. La loi impose au maire de mettre en sécurité le trajet des élèves entre l'arrêt du bus et les écoles. A ce jour, la commune a fait le nécessaire en ce sens, la sécurité a été mise en place.
- Le projet de la troisième tranche des travaux de l'église est relancé. À la suite du décès de Monsieur JOUFFROY début 2022, architecte qui a géré les deux premières tranches, la reprise de ce dossier a été retardé. Monsieur Bertrand COHENDET architecte du patrimoine à DOLE reprend le suivi de ce dossier. Nous espérons la mise en œuvre des dossiers courant 2023 pour un démarrage du chantier en 2024.
- Informations communautaires : En lien avec le pays Beaunois, des conférences « Souffrances dans la cour de l'école » se dérouleront sur notre territoire les 15/11 à Brazey en Plaine, le 17/11 à Seurre et le 6/12 à Echenon dans le cadre d'un projet de sensibilisation sur le harcèlement scolaire. Ce projet sera décliné tout au long de l'année scolaire sous différentes formes. Il y aura régulièrement une communication auprès des administrés de notre territoire (Réseaux sociaux, journal, écoles, collèges...).
À la suite des décès de Madame Annie GAUSSENS maire de Trouhans et Vice-Présidente de la communauté de commune et de Monsieur Hubert MOINDROT maire de Pagny le Château, le Conseil Communautaire du 16/11 prochain procèdera à l'élection d'un membre du bureau et d'un nouveau VP, ces communes ayant procédé à des élections complémentaires il y a quelques semaines.
- Les vœux du maire se dérouleront le 7 janvier 2023 à la salle des fêtes.

Séance levée à 22h20